

L'Inspecteur d'Académie
Directeur académique des services de l'Education
nationale des Alpes-Maritimes

à

Mesdames et messieurs les professeurs des
écoles et instituteurs

S/C Mesdames et messieurs les inspecteurs
chargés de circonscription du premier degré

Mesdames et messieurs les principaux de collèges
avec SEGPA

Nice, le 19 juin 2019

**Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
des Alpes-Maritimes**

**Division du Personnel
1^{er} degré**

Affaire suivie par :
Sakina Sadouk
Gestionnaire
Téléphone
04 93 72 63 57

Mél.
sakina.sadouk@ac-nice.fr

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2

Objet : Recrutement poste de professeur des écoles maîtres formateurs à titre
provisoire :

Vous voudrez bien porter à l'attention des instituteur(trice)s et professeur(e)s des
écoles l'appel à candidatures cité en objet.

Vous trouverez en annexe le descriptif du poste.

Les personnels intéressés voudront bien adresser leur fiche de candidature par voie
hiérarchique à Monsieur l'Inspecteur d'Académie et, simultanément à la Division du
personnel (DSDEN 06 Dipe 2 - à l'adresse suivante : ia06-dipe2@ac-nice.fr **avant
le mardi 27 juin midi**

SIGNE

Michel-Jean FLOC'H

FICHE DE CANDIDATURE A RETOURNER A LA DSDEN AVANT LE 27/06/2019 MIDI

NOM : **Prénom :**

Affectation actuelle :

Nommé(e) à Titre définitif Titre provisoire en délégation
le :

Quotité travaillée :

Circonscription :

Ancienneté dans la fonction occupée :

AGS(renseigné par le service DIPE II) :

Adresse personnelle :

N° de téléphone :

Adresse électronique académique :

Diplômes et date d'obtention :

Je déclare être candidat(e) au poste de : professeur des écoles maître formateur à titre provisoire

- Formateur à titre provisoire

A le
(signature)

Avis, date, signature et cachet de l'Inspecteur(trice) de circonscription :

Ale
(signature)

Poste de PEMF à titre provisoire

Type d'emploi : Poste ouvert aux professeurs des écoles et exerçant à temps plein, titulaires du CAFIPEMF. La pertinence des diplômes possédés pourra être appréciée par la commission.

Conditions d'attribution :

L'objectif est double :

- couvrir les besoins en matière d'accompagnement et de formation des PFSE
- renforcer le réseau des formateurs de chacune des circonscriptions

Les candidatures seront retenues selon les critères suivants :

- 1 Besoins en formation initiale et continue : La candidature précisera donc les compétences significatives particulières au regard de ces besoins.
- 2 Expérience antérieure dans les missions de PEMF et notamment en 2018-2019
- 3 Barème

Lieu d'exercice : Département des Alpes-Maritimes

Date de prise de fonction : Rentrée scolaire 2019

Conditions de nomination : nomination à titre provisoire

Conditions de rémunération : Indemnité de fonctions particulières (70.35€/mois) et de l'indemnité de tuteur (104.17€/mois).

Organisation du temps de travail :

Les enseignants qui souhaitent postuler, s'ils sont retenus, exerceront dans leur classe en qualité de maître-formateur à titre provisoire pour une année et bénéficieront d'une décharge d'enseignement à hauteur de 33% consacrée aux missions de formation.

Cadre Réglementaire :

Décret n°2015-8883 relatif à la fonction de maître formateur et de conseiller pédagogique dans le premier degré. Arrêté du 28 juillet 2015 fixant les modalités de détermination des allègements de service attribués aux maîtres formateurs.

Le PEMF est placé sous l'autorité hiérarchique de l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale. Il exerce ses missions sous l'autorité fonctionnelle de l'Adjoint en charge du premier degré.

Description des missions :

En formation initiale : interventions auprès des étudiants en Master 1 et Master 2 MEEF, tutorat des PFSE.

En formation continue : interventions dans le cadre du PAF (notamment formation T1, T2 et T3), formation et accompagnement de parcours M@gistère et en circonscription. Certains PEMF à titre provisoire pourront notamment être affectés pour un volume horaire très conséquent (jusqu'à 216h) auprès d'un IEN de circonscription pour exercer des missions de formation et d'accompagnement.

Personne à contacter pour obtenir des informations sur la fonction : Madame GARDIOL, Conseillère pédagogique auprès de l'IEN-Adjoint, Cpd.iena06@ac-nice.fr.

Procédure de candidature : Candidature motivée à adresser par voie hiérarchique à Monsieur l'Inspecteur d'Académie et simultanément à la DIPE2 (ia06-dipe2@ac-nice.fr) avant la date indiquée sur la fiche de candidature.